

Vous relèverez toutes les formes au futur et vous les classerez en expliquant leur formation.

<p>Références rapides du texte Rappel de la question posée Justification si possible</p> <p>Annnonce du plan</p>	<p>On trouve dans cet extrait de la première <i>Bucolique</i> de Virgile un grand nombre de formes verbales au futur de l'indicatif, puisque les deux protagonistes évoquent leurs destins respectifs en se projetant tous deux dans l'avenir. En l'absence de futur du verbe "sum", on peut classer ces formes en deux catégories principales, suivant leur formation :</p>
<p>Première catégorie Termes grammaticaux précis</p> <p>Classement et énumération avec des guillemets pour chacune des citations</p>	<p>Certaines formes sont construites sur le radical du présent, auquel on ajoute le suffixe -e- du futur de l'indicatif et les désinences de l'inflectum actif ou passif. Il s'agit des verbes à radical consonantique, ou à radical vocalique en i-. C'est ici le cas pour des verbes de la troisième conjugaison : "pascentur" (v.59), "destituent" (v.60), "bibet" (v.62) et "carpetis" (v.78), et un verbe de la quatrième conjugaison: "veniemus" (v.65)</p>
<p>Cas particulier à traiter séparément, en justifiant le choix qu'on a fait.</p>	<p>On remarque que la forme "canam" (v.77) présente une ambiguïté, puisqu'à la première personne du singulier elle peut être un futur de l'indicatif ou un présent du subjonctif. Mais la série des futurs dans les trois derniers verbes indique qu'il s'agit bien d'un futur.</p>
<p>Deuxième catégorie</p> <p>Justification de cette deuxième catégorie : pourquoi ces verbes ne fonctionnent-ils pas comme les autres ??</p>	<p>Les autres formes sont construites sur le radical du présent, auquel on ajoute le suffixe -b(o/i/u)- selon les désinences de l'inflectum qui le suivent. Il s'agit des verbes à radical vocalique en a- et en e-, pour lesquels le suffixe -e- est inopérant, soit parce qu'il est déjà utilisé pour une autre forme verbale (le subjonctif présent à la première conjugaison), soit parce qu'il ne peut s'ajouter au e- du radical (c'est le cas pour la deuxième conjugaison). On trouve donc dans ce texte un verbe déponent de la première conjugaison : "mirabor" (v.69), et deux verbes de la deuxième conjugaison : "habebit" (v.70) et "videbo" (v.76).</p>
<p>Cas particulier à traiter séparément en montrant qu'on l'a repéré.</p>	<p>Il faut leur ajouter le verbe irrégulier "eo, is, ire", dont le futur de l'indicatif est lui aussi en -b(o/i/u)- : "ibimus" (v.64).</p>

Un conseil valable pour toutes les questions de morphologie latine

- ◆ Si vous mentionnez un radical, pensez au tiret qui le suit : habe- carp-
Le conseil sera valable si vous travaillez sur des noms, adjectifs ou pronoms.
- ◆ Si vous mentionnez un suffixe, pensez aux tirets de part et d'autre : -e- -ba- -b(o/i/u)-
En effet un suffixe latin est une unité linguistique non autonome, qui s'ajoute à un radical, mais aussi qui est suivie par une désinence.
- ◆ Si vous mentionnez une désinence, pensez au tiret qui la précède : -o -s -nt
En effet une désinence est une unité linguistique qui s'ajoute soit directement sur un radical, soit sur un suffixe. Le conseil sera valable si vous travaillez sur des noms, adjectifs ou pronoms.